

Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Guyane

DMARC-PEIS-MAG

APPEL A PROJETS 2022

Dans le cadre de sa politique de Prévention d'Education et d'Information en Santé, la Caisse Générale de Sécurité Sociale Guyane lance un appel à projets (sur le FLCA-Fonds de Lutte Contre les Addictions) à destination des structures associatives.

Thématique:

« Mobilisation des jeunes, pour les jeunes »

(Annexes: fiche projet et Cahier des Charges)

Date limite de dépôt des dossiers : 04/07/2022

CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET D'EGIBILITE

Les porteurs de projets devront :

- Respecter le cahier des charges
- Respecter la date limite de dépôt des demandes.

Les actions doivent se dérouler hors milieu scolaire.

MODALITES DE FINANCEMENT

- Les dossiers éligibles sont examinés par une Commission
- Les subventions étant facultatives, les décisions de rejet ne sont pas susceptibles d'appel.

L'appel à projets ne concerne que les actions se déroulant sur l'exercice civil 2022.

ACCESSIBILITE

Les documents de demande de subvention (annexes) et le cahier des charges sont à retirer sur le site internet de la CGSS ($\underline{www.cgss.gf}$)

Le dossier doit être renvoyé par format électronique prevention.sante-dga@cgss-guyane.fr

Contact: 0694 43 18 85 ou 0594 39 10 21

